



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 087-278708516-20250408-20250408_B04-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 08 AVRIL 2025

20250408_B04 - LIMOGES (Val de l'Aurence Sud) – 1-9 et 2-10 I. et F. Joliot Curie et 12 à 18 rue du Marechal Joffre – Autorisation de cession de parcelles de terrain

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 08 avril 2025 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et sa mise en œuvre sur le Quartier Prioritaire de la Ville du Val de l'Aurence Sud,

Considérant la demande faite par Limoges Métropole à Limoges habitat d'acquérir les parcelles cadastrées OL n°21, située 12 à 18 rue du Maréchal Joffre, d'une contenance de 991 m², OL n°38, située 1 à 9 rue Irène et Frédéric Joliot-Curie, d'une contenance de 1 116 m², et OL n°40, située 2 à 10, rue Irène et Frédéric Joliot-Curie, d'une contenance de 1 049 m², correspondant à des emprises non bâties suite aux opérations de démolition de logements,

Considérant l'inscription de cette cession dans le cadre des aménagements urbains prévus dans la convention de renouvellement urbain sur l'entrée de ville du quartier du Val de l'Aurence Sud, en vue de la construction du bâtiment signal, la création d'un pôle d'échange multimodal et d'un parking relais,

Considérant les valeurs retenues dans les fiches analytiques (FAT) prévues pour ces opérations de renouvellement urbain, le montant de cette cession, prévu au prix de 24 480 € pour les parcelles cadastrées OL n°21 et 40, représentant une contenance totale de 2 040 m², au prix de 12 €/m², et à l'euro symbolique pour la parcelle cadastrée OL n°38, hors taxes éventuellement applicables et droits d'enregistrement en sus à la charge de Limoges Métropole,

Vu l'avis des services du Domaine en date du 02 avril 2025 indiquant que la valeur du bien n'appelle pas d'observation,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la cession à Limoges Métropole des parcelles cadastrées OL n°21 et 40, correspondant aux emprises libérées par la démolition des bâtiments sis 12 à 18 rue du Maréchal Joffre, et 2 à 10 rue Irène et Frédéric Joliot-Curie à Limoges, au prix de 24 480 € (12 €/m²) ;
- Autorise la cession à Limoges Métropole de la parcelle cadastrée OL n°38 située 1 à 9 rue Irène et Frédéric Joliot-Curie à Limoges, à l'euro symbolique, compte tenu du projet d'intérêt général de Limoges Métropole ;
- Autorise la signature de tous actes et documents y afférents.

Formalités de publicité effectuées
le **14 AVR. 2025**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **11 AVR. 2025**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

